



Sommet du Rugby Africain 2019

RUGBY AFRIQUE

Attention : Fédérations membres à part entière de Rugby Afrique

Copie : Fédérations affiliées à Rugby Afrique

Objet : Assemblée Générale Extraordinaire de Rugby Afrique – propositions d'amendements de la constitution de Rugby Afrique

Le 11 janvier 2019,

Introduction :

L'Afrique est un continent composé de 53 pays couvrant plus de 30,37 millions de km². Parmi eux, 42 pays jouent au rugby à différents niveaux.

L'expérience administrative du Comité exécutif de Rugby Afrique au cours des 12 dernières années a été extrêmement utile à la croissance, à la force et au succès de Rugby Afrique au cours de cette période.

La crédibilité de Rugby Afrique s'est améliorée à un rythme sans précédent et l'association est désormais considérée par World Rugby comme l'une des régions les plus innovantes et les plus performantes au monde.

C'est dans cet esprit que Rugby Afrique propose les amendements constitutionnels suivants pour porter l'association à un niveau supérieur tout en garantissant stabilité et continuité.

Ces modifications seront présentées à l'Assemblée générale extraordinaire à Marrakech, Hôtel Adam Park, le 2 mars 2019. Les fédérations auront la possibilité de poser toute question à ce moment-là, avant de procéder au vote. Les modalités du scrutin seront précisées lors de la réunion conformément aux dispositions prévues par la constitution de Rugby Afrique.

La constitution actuelle de Rugby Afrique peut être consultée via le lien suivant : <http://www.rugbyafrique.com/wp-content/uploads/2018/11/Constitution-Rugby-Afrique-approuv%C3%A9e-%C3%A0-IAG-de-Kasane-3-decembre-2016.pdf>

A) Augmentation du nombre de Membres exécutifs d'un maximum de 9 à un maximum de 11 :

Suite au lancement du nouveau plan stratégique de développement du rugby féminin par World Rugby, Rugby Afrique a également adopté son propre plan pour promouvoir les femmes dans le rugby africain, après avoir largement consulté ses fédérations lors de la conférence sur le rugby féminin qui

Administrative Office – Tel: +27 21 928 7152

SARU House – Tygerberg Park, 163 Uys Krige Road – Platteklouf – Cape Town, 7500 – South Africa



Sommet du Rugby Africain 2019

RUGBY AFRIQUE

s'est tenue en mai 2018 au Botswana. Un des objectifs principaux est d'équilibrer les organes de gouvernance et d'encourager le leadership féminin.

Dans cet esprit, veuillez envisager les propositions d'amendements à la constitution suivants qui sont indiqués en caractères gras :

- Article 8.1 : L'Association élira un Comité Exécutif (EXCO) composé de cinq (5) Membres au moins et d'un maximum de **onze (11) Membres comprenant les Officiers et pas plus de sept (7) Membres ordinaires élus par l'Assemblée Générale, dont au moins deux (2) devront être des femmes. Dans l'éventualité où aucune candidate n'aurait été nommée, l'EXCO se réserve le droit de désigner deux (2) femmes pour siéger à l'EXCO.** Aucune Fédération ne peut avoir plus d'un Membre de l'EXCO.

B) Poste de Président d'Honneur :

Afin de continuer à bénéficier de la précieuse expérience, de l'expertise et des ressources du réseau acquises par les précédents présidents de Rugby Afrique, il est proposé de créer un poste de président d'honneur. Cela contribuera également à préserver la mémoire et les traditions du Rugby Afrique.

Dans cet esprit, veuillez envisager l'ajout d'un nouvel article dans la Constitution proposé en caractères gras:

- Article ajouté à la Constitution à 8.3 (re - numéroter tous les articles existants de 8.3 à 8.4)
- **Article 8.3: L'association peut élire un président d'honneur qui aura été nommé par l'EXCO, à condition que le président d'honneur ait servi deux mandats en tant que président de Rugby Afrique. Le président d'honneur peut être invité à assister aux réunions de l'exécutif et aux assemblées générales sans droit de vote. Le président d'honneur peut représenter Rugby Afrique à n'importe quelle réunion ou pour toute affaire, à la demande du président et de l'EXCO, et ne sert qu'à titre consultatif.**

C) Représentation au Conseil de World Rugby :

Suite aux deux amendements proposés ci-dessus, Rugby Afrique souhaite s'assurer que la représentation de l'association au Conseil de World Rugby est conforme à la recommandation de World Rugby d'inclure un homme et une femme et que les représentants puissent être choisis parmi ceux ayant la meilleure connaissance du rugby africain.

Dans cet esprit, veuillez considérer les amendements suivants de la constitution proposés en caractères gras:

Administrative Office – Tel: +27 21 928 7152

SARU House – Tygerberg Park, 163 Uys Krige Road – Platteklouf – Cape Town, 7500 – South Africa



Sommet du Rugby Africain 2019

RUGBY AFRIQUE

- **Article 8.4.3 (actuellement 8.3.3) :** L'Association élira un Président qui peut occuper un mandat de quatre (4) ans et peut être nommé conformément aux dispositions du Statut 8.4.1 pour être élu pour un (1) deuxième mandat de quatre (4) ans. Le Président sera également le représentant de l'Association au Conseil nonobstant le fait que, à sa discrétion, le Président peut désigner un des Membres de l'EXCO **ou le Président d'Honneur** pour remplir ce rôle. Une fois élu, le Président devra démissionner de toute fonction ou de tout poste au sein de sa Fédération dans les six (6) mois qui suivent son élection.
- **Article 8.4.4 :** Une représentante sera également désignée par le Président et l'EXCO parmi les femmes membres de l'EXCO pour siéger au Conseil de World Rugby.

D) Les amendements proposés dans A, B et C, s'ils ont été votés par l'Assemblée générale extraordinaire, seront applicables immédiatement lors de l'élection à l'Assemblée générale du 2 mars 2019 après l'Assemblée générale extraordinaire.

Respectueusement,

David Gilbert

Vice-Président et Secrétaire par intérim de Rugby Afrique

Administrative Office – Tel: +27 21 928 7152

SARU House – Tygerberg Park, 163 Uys Krige Road – Platteklouf – Cape Town, 7500 – South Africa



Şömmët dü Rügby
Africain 2019

RUGBY AFRIQUE

Administrative Office – Tel: +27 21 928 7152

SARU House – Tygerberg Park, 163 Uys Krige Road – Platteklouf – Cape Town, 7500 – South Africa